

Recommandations et exigences actuelles en matière de formation continue

APIS-SAES - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2019				
Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation Le domaine des soins infirmiers anthroposophiques (Label): minimum 20 points-log Activité de formation informelle: max. 15 Points-log				

APS TSO - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Non
Labels acceptés Tous				

APSP - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2022

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	131.25 Points-log	0.00 Points-log	300.00 Points-log	Oui

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Les spécifications de l'e-log s'appliquent aux réservations manuelles (<https://www.e-log.ch/documents/48826/69579/Manuell+erfassbare+Bildungst%C3%A4tigkeiten.pdf/b1a98d44-3356-b68b-3234-2d8dbc9d426d?t=1592314196405>).

Sanctions

En dernier lieu, des sanctions sont imposées par le biais de l'exclusion du club.

Pour plus de détails, voir https://sbap.ch/wp-content/uploads/2022/06/20220402_SBAP_Richtlinien-fu%CC%88r-die-Fortbildung.pdf

Exigences supplémentaires

Pour les titulaires d'un titre reconnu au niveau fédéral en psychothérapie et les porteurs d'un titre de spécialisation SBAP, 210 heures sont exigées. Pour tous les autres membres, le nombre d'heures est de 131.25. Ceux qui ont un taux d'activité inférieur à 60% doivent effectuer respectivement la moitié de ces heures.

50 unités sur 80 sont à prouver.

ASCL - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	45.00 Points-log	35.00 Points-log	Pas d'exigence	Non
Labels acceptés • ASCL				
Exigences de formation Domaines d'activité • Conseils en allaitement/période d'allaitement (Tous les 3 ans)				
Composition des activités de formation 45 log-points, au moins 35 avec BSS Label				
Recommandation 1ère année e-log: Conditions de base et 10 log-points 2ème année e-log: 25 log-points à partir de la 3e année e-log: 45 log-points, au moins 35 avec BSS Label				
Exigences supplémentaires Conditions de base une fois: Dernier examen IBCLC ou obtention du CAS consultants en allaitement et lactation (au cours des 10 dernières années) Il y a plus de 10 ans: Cours de remise à niveau (au moins 12h) au cours de 36 derniers mois. De 2021: examen/recertification IBCLC ou obtention du CAS consultants en allaitement et lactation (au cours des 5 dernières années) Il y a plus de 5 ans: Cours de remise à niveau (au moins 12h) au cours de 24 derniers mois.				

ASI - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	15.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Activité de formation informelle, au max. 15 pts log

Sanctions

Aucune

ASI - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2024

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	20.00 Points-log	15.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Activité de formation informelle max. 15 Points-log

Nombre de Points-log avec label min. 20 Points-log

Recommandation

Ces recommandations s'appliquent aux infirmiers et infirmières non indépendants.

Les exigences de Curacasa s'appliquent aux infirmières et infirmiers indépendants : <https://e-log.ch/assets/Downloads/Recommandation-formation-continue.pdf>

ASS - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2021

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation Activité de formation informelle, au max. 15 pts log				
Recommandation participation au congrès de l'ASS				
Sanctions aucune				

ASTRM - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	70.00 Points-log	5.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Recommandation Tous les rôles CanMEDS doivent être couverts.				
Sanctions aucune				

CURACASA - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	3.50 Points-log	Pas d'exigence	Oui
Labels acceptés <ul style="list-style-type: none"> • CURACASA 				
Exigences de formation Type <ul style="list-style-type: none"> • journée qualité CURACASA (Tous les 3 ans) 				
Composition des activités de formation Pas de directives, mis à part remplir les exigences supplémentaires				
Recommandation Une journée qualité et une autoévaluation doit être suivie tous les deux ans.				
Sanctions Les sanctions sont définies dans le concept de qualité de CURACASA.				
Exigences supplémentaires Intervision / supervision : max. 30 pt-log par 3 années Obtention et renouvellement du label : https://www.curacasa.ch/page/153				

FSSF - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	50.00 Points-log	15.00 Points-log	20.00 Points-log	Oui

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Au moins 15 pts log labélisés

Activité de formation informelle, au max. 20 pts log

Recommandation

Les exigences de la FSSF sont seulement pour les sages-femmes indépendantes pour les autres ce sont des recommandations.

Sanctions

Les détails de l'obligation de formation continue FSSF se trouve dans le FAQ de la formation continue FSSF

Exigences supplémentaires

La réduction de points s'applique au cycle 2020-2022 en raison de la pandémie corona.

FSSF - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2023

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	30.00 Points-log	30.00 Points-log	Oui

Labels acceptés

Tous

Exigences de formation

Type

- Réanimation néonatale / start4neo (Tous les 3 ans)

Composition des activités de formation

Au moins 30 pts log labélisés

Activité de formation informelle, au max. 30 pts log

Réanimation de l'adulte (BLS-AED-SRC complet)

Réanimation du nouveau-né

Recommandation

L'obligation de formation continue s'applique aux:

- membres de la FSSF qui exercent en tant que sages-femmes indépendantes sous leur propre responsabilité professionnelle et qui disposent d'un numéro RCC personnel en tant que personne physique.
- membres de la FSSF ainsi que les non-membres qui travaillent comme sages-femmes salariées dans une organisation de sages-femmes selon l'OAMal, art. 45a (personne morale) ou dans une entreprise individuelle (personne physique).

Remarque: l'obligation de formation continue FSSF ne s'applique pas aux sages-femmes employées exclusivement par des hôpitaux et des maisons de naissance figurant sur une liste cantonale d'hôpitaux.

Sanctions

Les sanctions en cas de manquement à l'obligation de formation continue se trouvent ici:

<https://www.hebamme.ch/federation/organisation/?lang=fr>

Exigences supplémentaires

Les directives pour les formations continues obligatoires ont été précisées par le Comité central le 26 janvier 2023:

- Réanimation de l'adulte: un certificat BLS-AED-SRC complet doit être disponible. Les cours de remise à niveau ne sont pas reconnus.
- Réanimation du nouveau-né : une formation continue dans le domaine de la «réanimation du nouveau-né» doit être disponible (sans prescription d'une durée minimale). Le Comité central recommande le «certificat start4neo».

labmed - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	60.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation activité de formation informelle, au max. 15 pts log				

SAfW - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2018

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	25.00 Points-log	50.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

Exigences de formation

Thèmes

- Traitement des plaies (Tous les 3 ans)

Domaines d'activité

- Traitement des plaies (Tous les 3 ans)

Composition des activités de formation

L'activité de formation continue exigée s'adresse au Spécialiste en plaies et cicatrisation selon les critères définis dans le profil de la SAfW faïtière. La durée de la période du certificat est de trois ans.

La SAfW acceptera pendant une période de trois ans les formations labélisées délivrant un contenu sur les plaies. Ex.: éducation thérapeutique, stomathérapie, podologie, etc.

D'autres activités de formation peuvent être tirées du profil spécialiste des plaies.

Recommandation

Le nombre de point e-log exigé fait référence aux opportunités de formation qui sont labélisés par la SAfW. Les événements qui ne sont pas labélisés comme p.ex. réseau des plaies s'appliquent comme "participation à une présentation" et sont rémunérés d'une façon générale avec 1 point e-log. On peut acquérir au maximum 3 points par année civile.

Les personnes spécialisées en soins de plaies devront choisir avec quelles activités pédagogiques les scores demandés seront obtenus.

La SAfW propose de suivre les recommandations du profil Spécialiste en plaies et cicatrisation et d'organiser leur activités de formation d'une façon variée pendant la période du certificat de trois ans.

Sanctions

Aucune.

Les noms des spécialistes des plaies, membres de la SAfW, qui ont obtenu le nombre recommandé de points e-log et ayant une activité clinique dans le domaine de soins de plaies de 20% seront publiés en ligne, annuellement, sur le site de la SAfW sauf si ceux-ci manifestent leur désaccord.

Exigences supplémentaires

Pour les spécialistes des plaies indépendants, la formation obligatoire annuelle exigée par Curacasa est prise en compte.

SGMC/SSCM - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue				
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Non				
Labels acceptés Tous								
Exigences de formation <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Type • Workshop (Tous les 3 ans) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Thèmes • Codage (Annuellement) </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Domaines d'activité • Codage (Annuellement) </td> </tr> </table>					Type • Workshop (Tous les 3 ans)	Thèmes • Codage (Annuellement)	Domaines d'activité • Codage (Annuellement)	
Type • Workshop (Tous les 3 ans)	Thèmes • Codage (Annuellement)							
Domaines d'activité • Codage (Annuellement)								

SIGA-FSIA - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	45.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Recommandation Couvrir tous les rôles CanMEDS				
Sanctions Aucune				

SOINS D'URGENCE SUISSE - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	45.00 Points-log	15.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

SOINS D'URGENCE SUISSE - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2023

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	45.00 Points-log	15.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Formation non formelle : 60 points log / 3 ans

Formation spécifique / interdisciplinaire / interprofessionnelle issue du processus de travail 1 : min. 45 points log / 3 ans

Formation élargie issue des processus de travail 2-4 : max. 15 points log / 3 ans

Formation informelle : max. 15 points log / 3 ans

Recommandation

Vous trouverez de plus amples informations sur les processus de travail dans le plan d'études cadre EPD ES AIN : <https://www.odasante.ch/berufe/#expertein-notfallpflege-nds-hf> > Documents de formation > Plan d'études cadre soins d'urgence EPD ES

SSMI - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 1

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log avec label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	0.00 Points-log	15.00 Points-log	Non

Labels acceptés

Tous

Exigences de formation

Domaines d'activité

- Soins intensifs (Tous les 3 ans)

Composition des activités de formation

Formation non- formelle : 60 points e-log en 3 ans

- le domaine des soins intensifs : au minimum 45 points e-log en 3 ans

- les divers domaine des soins infirmiers : au maximum 15 points e-log en 3 ans

Formation informelle : au maximum 15 points e-log en 3 ans